



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE

ARRETE DE POLICE PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE LA CIRCULATION N°38-2024

Le Maire de la commune de SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2211-1, et 2212-2,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande faite du 11 juin 2024 par l'entreprise COLAS, laquelle souhaite effectuer des travaux d'entretien de voiries sur le chemin du Pic à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE, voie intercommunale.

Vu la nécessité d'effectuer ces travaux lesquels sont prévus à partir du lundi 17 juin 2024 pour une durée de 5 jours,

CONSIDERANT que pour permettre l'exécution de ces travaux et assurer la sécurité des ouvriers de l'entreprise ou de la personne chargée de leur réalisation, et des usagers de la voie, il y a lieu de réglementer la circulation selon les dispositions suivantes,

ARRETE

ARTICLE 1 : Réglementation temporaire de la circulation : située chemin du Pic pour tous les véhicules :

- Route Barrée sauf riverains

ARTICLE 2 : Cette réglementation s'appliquera le lundi 17 juin 2024 au vendredi 21 juin 2024.

ARTICLE 3 : Une signalisation temporaire appropriée sera mise en place par l'entreprise responsable des travaux. L'entreprise chargée de fournir, de mettre en place, de maintenir en état et de replier la signalisation est : Entreprise COLAS, ZAC des Bergères 199 rue de la Sauveté 42210 Montrond les Bains, nom du responsable : FRESSINET Olivier tél : 06 50 39 69 45

ARTICLE 4 : Voie de recours : Tout recourt contre le présent arrêté doit être formé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Copie du présent arrêté sera affichée en mairie et transmise à Entreprise COLAS, ZAC des Bergères 199 rue de la Sauveté 42210 Montrond les Bains, gendarmerie de St Bonnet le Château, Loire Forez Agglomération : Service Collecte et Traitement des Ordures Ménagères, 17 Boulevard de la Préfecture, B.P. 30211, 42605 MONTBRISON Cedex.

Fait à SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE,

Le 11 juin 2024

Le Maire, Frédéric MILLET

Le présent arrêté a été
mis en ligne le : 11/06/2024

Le Maire,
Frédéric MILLET

